



*Communiqué de presse
Paris, le 8 mars 2017*

Bilan positif pour le contrat de ville parisien 624 actions financées en 2016

Les services de l'État ont présenté, ce jour, un bilan des actions réalisées dans le cadre du contrat de ville parisien signé le 7 mai 2015 en présence du Premier ministre.

« *Chaque jour, l'État œuvre en faveur de la réduction des inégalités et je suis fier du travail accompli par les services de l'État à Paris* » a souligné Michel Delpuech, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Un appel à projets unique pour simplifier le travail des associations

Dans un objectif de simplification administrative, un seul appel à projets regroupant politique de la ville, Ville Vie Vacances (VVV) et Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) a été reconduit pour la seconde année en 2016 avec la ville de Paris et la préfecture de police ainsi que le parquet près du TGI de Paris et l'ensemble des services de l'État. Cet appel à projets doit permettre aux associations d'avoir une meilleure lisibilité et un calendrier précis et global pour leurs demandes de financement auprès de l'État.

En 2016, 3 018 471 euros pour financer 624 actions au profit des Parisiens

624 actions ont été financées pour un montant de 3 018 471 euros sur les crédits consacrés à l'appel à projets commun. Les différentes actions liées au thème de l'emploi, comme l'organisation d'ateliers de découverte du monde de l'entreprise ou d'apprentissage du Français, mobilisent 38,7 % des financements et le « lien social » comptabilise, quant à lui, 31,5 % des financements. D'autres actions pour lutter contre le décrochage scolaire, les discriminations ou encore pour favoriser l'accès à la culture ont également été financées.

Pour l'année 2017, la programmation de l'appel à projets commun politique de la ville-VVV-FIPD a également été présentée. À ce stade, celui-ci permettra le financement de 817 actions pour 2 619 765 euros. La thématique de l'emploi (35 %) et celle du lien social (33 %) constituent cette année encore les deux principales thématiques financées pour la politique de la ville.

Des conventions pluriannuelles d'objectifs pour plus de simplicité

Cette rencontre des services de l'État a été l'occasion de revenir sur l'ambitieuse mise en œuvre de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs en faveur des associations. Ces

conventions sécurisent le financement des associations signataires et simplifie l'ensemble de leurs démarches administratives. Ainsi dans le cas précis d'une association, **c'est une seule convention triennale qui est signée et remplace 52 signatures annuelles** de dossiers de subvention. C'est donc un gain de temps considérable qui est dégagé pour les associations en même temps que des perspectives rassurantes qui leur sont données.

Enfin, en lançant très tôt dans l'année cet appel à projet conjoint, l'État commence dès à présent à déléguer les crédits aux associations, ce qui permettra une amélioration de leur trésorerie et donc là aussi, une sécurisation de leur action.

Mais ce travail ne trouve à se déployer qu'à la condition que ces crédits fléchés ne se substituent pas aux autres types de crédits. C'est ainsi que 20 millions d'euros au titre des politiques publiques de l'État, viennent également soutenir la vie dans ces quartiers prioritaires. Ils concernent l'ensemble des politiques publiques initiées par l'État qui trouvent ainsi à se déployer dans ces quartiers comme ailleurs, permettant aux crédits spécifiques de la politique de la ville d'exercer un réel effet de levier au profit des habitants.

Repères chiffrés pour Paris

- Crédits politique de la ville : 3,5 millions d'euros + 3 millions pour le financement de 195 postes de médiateurs sociaux.
- FIPD : 1,3 million d'euros.
- Dispositif Ville vie vacances : 600 000 euros.
- Mobilisation des autres lignes budgétaires de l'État en faveur des Quartiers politique de la ville (QPV) : 20 millions d'euros.
- Engagement total de l'État : 26 millions d'euros.

La politique de la ville à Paris, c'est 20 quartiers prioritaires sur 8 arrondissements et 155 000 personnes.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
[@Prefet75_IDF](#)